

Image not found or type unknown



Exces de vitesse en belgique

Par **noisette85**, le **19/11/2009** à **22:31**

Bonjour,

Je me suis fait flasher en Belgique et je viens de recevoir un papier m'en avertissant. On me demande de remplir un papier comme quoi j'ai bien commis l'infraction.

Du fait que je suis résidant français, suis je dans l'obligé de remplir ce document et de par la suite payer une amende?

D'avance merci.

Par **Tisuisse**, le **19/11/2009** à **23:01**

Bonjour,

La réponse est OUI si vous ne voulez pas voir la note gonfler énormément (frais de recherche, d'enquête, administratif divers, etc.). Des accords de réciprocité entre plusieurs pays européens ont été signés, dont entre la France et la Belgique, pour mettre fin à l'impunité notoire des étrangers en France et des français à l'étranger et, par ce fait, améliorer la sécurité routière.